

double de la souscription ordinaire, c'est-à-dire de deux piastres pour chaque membre, à toute date ultérieure au 1er de mai ; 2° la moitié de la souscription des membres seulement pourra être employée à l'achat de graines fourragères et non d'autres graines.

**Mégantic.** Le programme d'opérations de cette société n'est pas approuvé. Pour que le conseil d'agriculture accorde la demande de cette société, la condition est que les animaux reproducteurs employés à l'amélioration du bétail soient de races pures.

**Yamaska.** Programme approuvé, mais cette société devra employer la moitié de la souscription de ses membres à l'achat d'animaux de races pures.

**Chambly.** Programme approuvé.

**Terrebonne.** Programme approuvé.

**Saint-Hyacinthe.** Programme approuvé.

**Beauce, N° 1.** Programme approuvé.

**Kamouraska.** Programme approuvé.

**Champlain.** Programme approuvé. Cette société pourra employer tout le montant de l'octroi du gouvernement à l'achat d'animaux de races pures.

**Charlevoix, N° 2.** Le programme de cette société n'est pas approuvé ; elle devra se conformer strictement aux règlements du conseil et n'employer que la souscription de ses membres à l'achat de graines fourragères.

Et le conseil s'ajourne.

Vraie copie certifiée.

(Signé)

GEORGE LECLÈRE.

Secrétaire.

*Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 26 septembre 1882, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 27 septembre 1882.*

Sur l'approbation de certaines résolutions du Conseil d'agriculture. }

L'honorable commissaire de l'agriculture et des travaux publics, dans un mémoire en date du vingt-six septembre courant (1882), recommande que les résolutions du Conseil d'agriculture du vingt-cinq août dernier soient approuvées, sauf la septième concernant le Journal d'agriculture, qui demeure sous considération.

Le comité concourt dans cette recommandation, et la soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,

(Signé)

Jos. A. DEFOY,  
Greff. Cons. x.

## CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Montréal, 25 août 1882.

**PRÉSENTS :** MM. Massuc, Ross, Somerville, Marsan, A. Casgrain, Casavant, Benoît, C. Ouimet et Blackwood.

*Présidence de M. L. H. Massuc.*

Le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée, lesquelles sont approuvées.

**RÉSOLU :** Que c'est avec le sentiment de la plus profonde douleur que ce conseil a appris le décès de l'honorable J. Gaudet, un de ses membres dont les aptitudes pour l'art agricole ont été hautement appréciées, et dont le dévouement aux intérêts du conseil a toujours été inaltérable ; Que le conseil saisit l'occasion de cette première réunion pour offrir à la famille éplorée de M. Gaudet ses plus sympathiques condoléances ; Que le secrétaire soit prié de transmettre copie de la présente résolution à la famille de M. Gaudet.

Lecture d'une lettre de M. Gauvreau s'excusant de ne pouvoir être présent à cette assemblée.

Lecture d'une dépêche télégraphique du Rév. M. Pilote s'excusant de ne pouvoir assister à cette assemblée.

Lecture du rapport du comité sur une visite faite à l'Ecole vétérinaire de Montréal et dont la considération avait été remise à la présente assemblée.

**RÉSOLU :** Que ce rapport soit reçu et approuvé.

**RÉSOLU :** Que conformément à la suggestion du comité des écoles, M. le président et le secrétaire forment un sous-comité pour faire l'examen préliminaire exigé des élèves

boursiers qui se présentent pour admission à l'étude de l'art vétérinaire, le sous-comité ayant le droit d'ajouter une ou deux personnes à leur nombre.

La société d'agriculture du comté de Verchères demande la permission d'exiger une somme d'argent comme prix d'admission à ses expositions de comté, et ce pour l'aider à rembourser certaines dépenses faites pour l'achat d'un terrain et l'érection de bâtiments convenables pour ces expositions.

**RÉSOLU :** Qu'il soit permis à la société du comté de Verchères d'exiger une somme d'argent comme prix d'admission à ses expositions agricoles.

La société d'agriculture de Québec (cité) demande d'être exemptée, cette année, d'avoir un concours, et la permission d'employer ses fonds à l'achat d'un étalon de race pure, pour l'usage de cette société.

**RÉSOLU :** Que la société d'agriculture de Québec (cité) soit exemptée cette année d'avoir un concours et que permission lui soit donnée d'employer les fonds provenant de la souscription de ses membres et de l'octroi du gouvernement à l'achat d'un étalon de race pure ; mais à la condition expresse que, avant de toucher le montant de l'octroi du gouvernement, cette société devra donner au conseil la preuve indiscutable que l'étalon qu'elle a acheté est réellement de race pure.

La société d'agriculture de Sherbrooke demande la permission d'être exempte cette année de tout concours, mais d'employer ses fonds, conjointement avec les sociétés voisines à organiser un concours régional.

**RÉSOLU :** Que, en considération des excellents résultats obtenus des concours régionaux, il soit accordé à la société de Sherbrooke la permission de faire un concours régional, et pour cette année, être exemptée de tout autre concours.

**RÉSOLU :** Que l'honorable commissaire de l'agriculture soit respectueusement prié d'inviter M. le directeur du Journal d'agriculture d'exiger des sociétés d'agriculture qu'elles envoient une liste complète de leurs membres pendant le cours du mois de mai, et que l'abonnement au journal commence et finisse au 1er juin de chaque année.

**RÉSOLU :** Que le secrétaire reçoive instruction d'envoyer une circulaire aux sociétés d'agriculture qui ont acheté des animaux de races pures, d'envoyer à ce conseil d'ici au 1er octobre prochain copie des certificats des généalogies (pedigrees) de ces animaux ; et que ces sociétés soient informées que le conseil exigera la production de ces pedigrees avant de leur payer le montant de l'octroi du gouvernement.

**RÉSOLU :** Que le secrétaire reçoive instruction d'acheter un exemplaire du livre de M. Hough sur les maladies des arbres forestiers et d'en faire faire une traduction en langue française.

Et le comité s'ajourne.

Vraie copie certifiée.

GEORGES LECLÈRE.

Secrétaire.

## Association forestière de la province de Québec.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION, ÉLECTION DES OFFICIERS.

L'espace nous manque, ce mois, pour faire plus ample mention de cette excellente société à laquelle sont invités tous les hommes de bonne volonté :

Le 20 septembre dernier eut lieu une assemblée convoquée pour la fondation d'une association forestière dans la province de Québec.

Un comité fut nommé à cette assemblée, pour jeter les bases de la constitution de cette société.

Une autre assemblée, présidée par l'honorable H. G. Joly, eut lieu le 30 septembre dernier. Les messieurs dont les noms suivent étaient présents : M. Stewart Thane, agissant comme secrétaire, MM. J. K. Ward, H. Lyman, J. X. Perreault, J. A. U. Beaudry, L. R. Massue, E. A. Barnard, Drs Alloway, Howard et Hart, J. C. Chapais.